

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 28 mars 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 avril 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. DUFILS , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : M. DUFILS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_046

Approbation des modifications du tableau de suivi des emplois

Au vu d'une ouverture de poste, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Article 1 : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

- 1 poste ouvert sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet et 1 prévision de fermeture de poste à temps complet sur le grade d'attaché territorial.

Article 2 : A défaut de pouvoir les emplois créés à l'article 1^{er} par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} mai 2023.

Ceci étant exposé, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver le tableau de suivi des emplois prenant effet au 1^{er} mai 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 1

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/01/2023	DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/04/2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/05/2023		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	6			6	1	5
Rédacteur	12		1	13		13
Adjoint administratif	35			35		35
Total	53	0	1	54	1	53
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	0			0		0
Technicien	0			0		0
Agent de maîtrise	2			2		2
Adjoint technique	44			44		44
Total	46	0	0	46	0	46
FILIERE ANIMATION						
Animateur	3			3		3
Adjoint d'animation	7			7		7
Total	10	0	0	10	0	10
FILIERE SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	2			2		2
Assistant socio-éducatif	16			16		16
Agent social	203			203		203
Total	221	0	0	221	0	221
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	3			3		3
Psychologue	1			1		1
Cadre de santé	3			3		3
Infirmier en soins généraux	16			16		16
Infirmier territorial	6			6		6
Aide-soignant	40			40		40
Auxiliaire de soins	15			15		15
Total	84	0	0	84	0	84
TOTAL GENERAL	414	0	1	415	1	414
Autres emplois						
Contrat d'insertion	10			10		10